



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2023

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2022;
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève du 27 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre 2022;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre 2022;
- c) des comptes d'investissements au 31 décembre 2022;
- d) un tableau de mouvements des fonds propres consolidés;
- e) un tableau des flux de trésorerie après répartition;

- f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'exercice 2022.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2022; et
- le rapport de l'organe de révision du 3 mars 2022.

L'année 2022 a été une nouvelle fois un défi pour les HUG, qui ont dû faire face à l'accumulation de deux crises mondiales : le COVID-19 et les conséquences de la guerre en Ukraine, auxquelles est venue s'ajouter l'épidémie de bronchiolite de fin 2022. L'exercice 2022 se termine à l'équilibre grâce au soutien renouvelé du canton, qui a voté un crédit complémentaire COVID-19 de 95 millions de francs. L'intervention de l'Etat de Genève s'était élevée à 169,5 millions de francs en 2020 et à 125,3 millions de francs en 2021.

Les états financiers des HUG pour l'exercice 2022 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 1 623 944 422 francs, en augmentation de 50 442 682 francs par rapport à 2021.

Liquidités

La variation nette des liquidités entre la fin de l'exercice 2021 et la fin de l'exercice 2022 est positive à hauteur de 29,7 millions de francs. Les versements en fin d'année de la totalité du crédit complémentaire COVID-19 de 95 millions de francs et des emprunts réalisés dans le cadre du financement des projets de la Maison de l'enfance et de l'adolescence et de l'immeuble du chemin Thury ont permis de couvrir les besoins en fonds de roulement des mois de décembre 2022 (versement de la seconde part du 13^e salaire) et de janvier 2023 (paiement des charges sociales et des primes d'assurance).

Débiteurs – Patients et assurances

Une augmentation du solde « Débiteurs – Patients et assurances » de 26,2 millions de francs est constatée entre 2021 et 2022, notamment suite à la reprise de l'activité, et donc de la facturation.

La gestion des débiteurs et du recouvrement reste toujours performante, avec des délais d'encaissement d'assurance de 32 jours et 95% de la facturation émise en 2022 encaissée au 31 décembre 2022.

Immobilisations corporelles

Outre les dépenses engagées pour le maintien en état du parc immobilier, d'équipement et informatique, ainsi que pour les projets de rénovation et de construction en cours, ces dépenses sont conformes au plan décennal des investissements des HUG et s'inscrivent dans le schéma directeur hospitalier 2020-2040.

La valeur brute des nouvelles acquisitions se monte à 72,5 millions de francs qui se répartissent sur :

Bâtiments	45,1 millions de francs
Equipements biomédicaux	16,1 millions de francs
Autres équipements	4,1 millions de francs
Systèmes d'information	7,2 millions de francs

Par ailleurs, les immobilisations affectées augmentent également de 19,3 millions de francs, notamment suite à la fin de la construction de l'immeuble du chemin Thury et à la réévaluation des immeubles de rendement, propriétés des HUG.

Dettes portants à intérêts

L'augmentation de la dette de 47 millions de francs est le pendant du plan d'investissement et de financement des HUG. En 2022, les dossiers de financement de la Maison de l'enfance et de l'adolescence (30 millions de francs) et de l'immeuble du chemin Thury (10,2 millions de francs) ont notamment été finalisés.

Capitaux propres

Le total des fonds propres est de 297,5 millions de francs et baisse de 5,6 millions de francs par rapport à 2021, conséquence de l'utilisation progressive des réserves affectées au financement de projets validés par le conseil d'administration des HUG et dont le financement est issu des non dépensés des contrats de prestations précédents.

Résultat

Le compte de fonctionnement présente un résultat à l'équilibre (+0,3 million de francs), après correction de la perte de 5,9 millions de francs correspondant aux dépenses 2022 financées par la réserve affectée.

Le résultat comptable figurant au passif après répartition est un déficit de 6 millions de francs, composé :

- de la charge 2022 de 5,9 millions de francs relative aux projets couverts par la réserve affectée par le conseil d'administration des HUG;
- du résultat reporté des exercices 2020-2022 dans le cadre du contrat de prestations 2020-2023, pour un montant de -0,1 million de francs.

Le compte de fonctionnement des états financiers des HUG pour l'exercice 2022 est à l'équilibre (+0,3 million de francs) et présente les données financières suivantes :

Produits

Le total des produits de 2 213 millions de francs est en hausse de 52 millions de francs par rapport à 2021. Cette variation est essentiellement conséquence de la combinaison des éléments suivants :

- les recettes médicales sont en hausse (+54 millions de francs). Bien que les hospitalisations de 2022 aient été fortement marquées par la cinquième vague de COVID-19 en début d'année, le retour vers la normalité s'est amorcé progressivement dès mars 2022 et a pleinement produit ses effets en fin d'année;
- les autres recettes sont globalement stables, l'indemnité de base de l'Etat de Genève (613,5 millions de francs) ayant été complétée par deux crédits supplémentaires portant l'un, à hauteur de 95 millions de francs – soit dans les mêmes proportions qu'en 2021 –, sur les pertes et surcoûts liés au COVID-19 et à l'énergie, ainsi qu'à l'inflation, et l'autre, à hauteur de 3 millions de francs, pour la prise en charge de l'allocation unique de vie chère.

Charges

Au niveau des charges de fonctionnement, celles-ci augmentent de près de 51,8 millions de francs par rapport à 2021, essentiellement :

- les charges de personnel (+14,6 millions de francs), suite aux engagements nécessaires pour soutenir le dispositif COVID de début d'année, à des absences importantes et à une provision pour rente-pont AVS en augmentation;

- les charges d'exploitation (+37,2 millions de francs), également très durement impactées par l'inflation, et particulièrement les charges d'énergie (+25,1 millions de francs) et de médicaments.

Le résultat de fonctionnement affiche un déficit après répartition de - 5,6 millions de francs, dont 5,9 millions de francs sont des charges couvertes par l'utilisation de non dépensés des contrats de prestations précédents, laissant un léger boni de +0,3 million de francs au final.

Le résultat de gestion s'élève à 407 379 francs. Conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations, ce résultat est réparti à hauteur de 75% en faveur des HUG, soit 305 534 francs, et de 25% en faveur de l'Etat de Genève, soit 101 845 francs.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration des HUG le 27 mars 2023.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Etats financiers individuels relatifs aux comptes de l'exercice 2022*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 3 mars 2023*



Etats financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2022



Etats financiers

Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
ACTIFS				
Actifs circulants				
Liquidités	1	86'290'819	56'607'680	29'683'140
Débiteurs - Patients et assurances	2	154'287'026	128'036'310	26'250'716
Autres débiteurs	3	19'478'309	29'008'928	-9'530'619
Stocks et travaux en cours	4	212'020'640	199'801'221	12'219'419
Stocks		19'768'629	17'457'175	2'311'453
En cours de facturation		192'252'011	182'344'046	9'907'965
Comptes de régularisation	5	12'003'108	9'375'474	2'627'634
Total des actifs circulants		484'079'902	422'829'613	61'250'289
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières affectées	7	142'397'661	170'135'731	-27'738'070
Immobilisations corporelles	6	997'466'859	980'536'396	16'930'463
Terrains d'exploitation		148'511'862	148'511'862	0
Immeubles et installations fixes		429'390'946	452'552'379	-23'161'433
Equipements et installations		108'597'489	109'672'554	-1'075'065
Immobilisations en cours		58'468'019	36'647'162	21'820'857
Immobilisations affectées		252'498'543	233'152'439	19'346'104
Total des actifs immobilisés		1'139'864'520	1'150'672'127	-10'807'607
TOTAL DES ACTIFS		1'623'944'422	1'573'501'740	50'442'682
PASSIFS				
Capitaux étrangers				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes pour achat de biens et services		115'639'284	102'774'254	12'865'030
Autres créanciers	8	271'693'527	255'003'675	16'689'852
Dettes portant intérêts	9	8'586'266	7'523'400	1'062'866
Comptes de régularisation	10	5'706'994	5'147'936	559'058
Provisions	11	51'530'093	61'269'009	-9'738'915
Total des capitaux étrangers à court terme		453'156'164	431'718'274	21'437'889
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes portant intérêts	9	144'733'252	97'684'000	47'049'252
Autres dettes à long terme	12	458'616'034	479'323'924	-20'707'890
Part du résultat à reporter	16	-28'314	-130'159	101'845
Provisions	11	4'127'720	5'073'156	-945'436
Fonds de tiers affectés	13	265'839'258	256'730'011	9'109'277
Total des capitaux étrangers à long terme		873'287'980	838'680'932	34'607'048
Total des capitaux étrangers		1'326'444'144	1'270'399'206	56'044'937
Capitaux propres				
Réserve affectée	14	76'816'120	79'114'088	-2'297'968
Réserve à affecter	16	22'841'563	26'741'563	-3'900'000
Part du résultat à reporter	15	-5'992'732	-6'588'444	595'711
Dons & Legs	16	29'934'550	29'934'550	0
Réserve de réévaluation (IPSAS)	16	133'120'000	133'120'000	0
Apports provenant de fusions	16	40'780'777	40'780'777	0
Total des capitaux propres		297'500'278	303'102'534	-5'602'255
TOTAL DES PASSIFS		1'623'944'422	1'573'501'740	50'442'682

Etats financiers

Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2022 CHF	BUDGET * 2021 CHF	COMPTES 2021 CHF
PRODUITS				
Recettes médicales				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	17	905'242'638	948'293'000	885'627'256
Prestations unitaires médicales	18	140'108'515	121'827'000	120'685'725
Autres prestations unitaires hospitalières	19	320'752'779	298'387'000	306'046'160
		1'366'103'932	1'368'507'000	1'312'359'141
Autres recettes				
Autres produits de prestations aux patients	20	4'326'306	5'204'000	5'592'400
Produits financiers	21	90'465'02	8'284'000	8'299'454
Produits de prestations au personnel et à des tiers	22	46'561'774	50'179'000	44'768'888
		59'934'582	63'667'000	58'660'742
Contributions et subventions				
Indemnité de fonctionnement reçue	23	594'757'916	613'531'661	611'257'916
Indemnité complémentaire	23	116'763'193	0	108'796'204
Part du résultat à reporter	23	-101'845	0	0
Produits différés de subventions d'investissement		61'155'016	61'468'000	60'884'560
Autres subventions et dotations internes	24	2'158'234	218'000	799'629
Contributions de corporations, de fondations et de privés	25	10'483'025	5'414'000	7'426'002
Subventions fédérales		16'49'082	91'000	340'363
		786'864'621	680'722'661	789'504'674
TOTAL DES PRODUITS		2'212'903'135	2'112'896'661	2'160'524'557
CHARGES				
Charges de personnel				
Charges salariales	26	1'307'716'143	1'276'102'000	1'290'081'025
Charges sociales		306'009'172	296'057'661	312'242'921
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		61'474'354	44'539'000	53'932'365
Autres charges de personnel		7'748'778	11'373'000	12'104'722
		1'682'948'447	1'628'071'661	1'668'361'033
Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation				
Matériel médical d'exploitation	27	227'014'495	212'587'000	225'505'683
Charges de produits alimentaires		22'868'996	23'940'000	21'431'509
Charges de ménage		16'131'927	16'887'000	17'944'182
Entretien et réparations	28	30'241'744	32'033'000	32'550'141
Charges d'utilisation des immobilisations	29	27'127'279	29'805'000	24'776'486
Amortissements		77'464'688	76'340'000	76'530'078
Charges d'énergie et eau		44'133'530	17'515'000	18'979'120
Charges financières	30	1'303'852	1'361'000	1'201'392
Charges de l'administration et de l'informatique		37'672'999	28'829'000	34'513'762
Autres charges liées aux patients	31	13'548'931	10'806'000	11'525'527
Autres charges non liées aux patients	32	38'048'504	34'722'000	33'403'607
		535'556'945	484'825'000	498'361'487
TOTAL DES CHARGES		2'218'505'392	2'112'896'661	2'166'722'520
Résultat de fonctionnement après répartition	15	-5'602'257	0	-6'197'967
Part des charges couvertes par les réserves affectées		5'907'792	0	6'197'967
Résultat de gestion		305'534	0	305'534

* Budget non audité

Etats financiers .

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2021	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Résultat à distribuer	Attribution aux réserves	Solde au 31.12.2021
Réserve affectée	73'204'956	5'909'132	0	0	0	79'114'088
Réserve à affecter	38'007'388	-11'265'825	0	0	0	26'741'563
Part du résultat à conserver	-4'593'789	4'203'313	-6'197'967	0	0	-6'588'444
Dons & Legs	29'934'550	0	0	0	0	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	133'120'000	0	0	0	0	133'120'000
Apport provenant de fusions	<u>40'780'777</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>40'780'777</u>
Total des fonds propres	<u>310'453'882</u>	<u>-1'153'380</u>	<u>-6'197'967</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>303'102'534</u>
	Solde au 01.01.2022	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Résultat à distribuer	Attribution aux réserves	Solde au 31.12.2022
Réserve affectée	79'114'088	-2'297'968	0	0	0	76'816'120
Réserve à affecter	26'741'563	-3'900'000	0	0	0	22'841'563
Part du résultat à reporter	-6'588'444	6'197'968	-5'602'256	0	0	-5'992'732
Dons & Legs	29'934'550	0	0	0	0	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	133'120'000	0	0	0	0	133'120'000
Apport provenant de fusions	<u>40'780'777</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>40'780'777</u>
Total des fonds propres	<u>303'102'534</u>	<u>0</u>	<u>-5'602'256</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>297'500'278</u>






Etats financiers

Tableau de flux de trésorerie après répartition

	COMPTES 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Activités d'exploitation		
Autofinancement		
Part de résultat à conserver	-5'602'257	-6'197'967
Amortissements	77'464'688	76'530'078
Dotations à provision	2'342'116	10'665'224
Dissolution de provision	-5'578'814	-7'537'584
Autres revenus non monétaires	-61'188'557	-60'899'655
Variation des éléments d'exploitation		
Variation des avoirs et engagements	33'804'748	51'141'602
Variation des transitoires	-2'068'576	2'975'896
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	39'173'348	66'677'594
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-72'486'809	-67'208'020
Acquisitions d'immobilisations affectées	-2'743'654	-7'819'845
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements	-75'230'463	-75'027'865
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-36'057'115	-8'350'271
Activités de financement		
Subventions d'investissements reçues	27'780'513	24'074'110
Augmentation des dettes bancaires	48'428'318	15'400'000
Remboursement des dettes bancaires	-316'200	-25'616'200
Variation des fonds de tiers affectés	-10'152'377	15'824'421
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	65'740'254	29'682'331
Variation nette des liquidités	29'683'139	21'332'060
Disponibilités au début de l'exercice	56'607'680	35'275'620
Disponibilités à la fin de l'exercice	86'290'819	56'607'680

AM B-

Etats financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :

Les hôpitaux universitaires de Genève
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4
1205 Genève

Principales méthodes comptables

a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions inter-cantoniales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice.

d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur. La provision pour risque débiteur est calculée selon la directive sur la gestion des débiteurs de l'Etat de Genève.

f) Stocks

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

g) Produits

g.1) Recettes de facturation

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

g.2) Travaux en cours

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

g.3) Subventions

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1^{er} janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 33.

g.4) Activités pour compte de tiers

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

i) Immobilisations corporelles

i.1) Immeubles et terrains

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

i.2) Equipements / installations / mobiliers

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DSES.

i.3) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours. L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

j) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

k) Immobilisations corporelles et financières affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

l) Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Dettes à court terme ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 39).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

p) Fonds de tiers affectés

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

q) Capital propre

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

r) Actifs et passifs éventuels

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°36 et 37.

s) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

t) Risque de crédit

Le risque de crédit prévu dans la norme IPSAS 30 « Instruments financiers : Informations à fournir » est traité dans la note n°35 pour la partie financière.

u) Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Le comité de direction approuvera lors du 1^{er} trimestre 2023 la mise à jour du système de contrôle interne, pour les processus paie, budget, débiteurs, créditeurs, trésorerie, immobilisations, clôture des comptes, stocks, dons et legs, admission facturation, achats, investissements et systèmes d'information, et a été transmis au conseil d'administration pour information

v) Plan comptable H+REKOLE®

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

w) Présentation des informations chiffrées

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

x) Plexus

Les HUG se sont associés au CHUV pour établir une plateforme de gestion commune des stocks. Cette plateforme est appelée PLEXUS-Santé et a été établie selon la forme juridique d'une société simple.

La structure Plexus a été conçue comme un partenariat. Les comptes de la plateforme Plexus sont comptabilisés dans les comptes des HUG en tant qu'entreprise commune au sens d'IPSAS 37 paragraphes 19-26. De ce fait, les HUG comptabilisent leurs actifs, les éventuels passifs, et leur quote-part des produits et des charges de la plateforme, selon la convention établie entre les deux associés.

Les HUG continuent de comptabiliser les actifs propres utilisés par la plateforme. Le matériel stocké dans la plateforme appartient communément aux deux parties.

Etats financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

1. Liquidités

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Caisses	830'193	709'012	121'181
La Poste	9'402'213	5'132'195	4'270'018
Banques / comptes courants / dépôts à vue	<u>76'058'413</u>	<u>50'766'472</u>	<u>25'291'940</u>
	<u>86'290'819</u>	<u>56'607'680</u>	<u>29'683'140</u>

2. Débiteurs patients / assurances

	2022			2021		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	24'504'939	15'604'255	8'900'683	25'567'506	16'315'320	9'252'186
Débiteurs patients étrangers	10'752'670	7'386'372	3'366'299	10'110'035	7'519'751	2'590'284
Débiteurs assurances suisses	199'312'776	63'787'595	135'525'181	159'681'611	52'414'306	107'267'305
Débiteurs assurances étrangères	7'286'494	3'206'064	4'080'430	6'889'040	2'943'406	3'945'634
Débiteurs cantons	<u>3'345'838</u>	<u>931'405</u>	<u>2'414'433</u>	<u>5'988'218</u>	<u>987'317</u>	<u>4'980'901</u>
	<u>245'202'717</u>	<u>90'915'691</u>	<u>154'287'026</u>	<u>208'216'410</u>	<u>80'180'100</u>	<u>128'036'310</u>

La provision pour pertes sur débiteurs est calculée sur le solde des factures impayées. Les taux sont définis en fonction du type de débiteur et du dépassement de la date d'échéance de la facture.

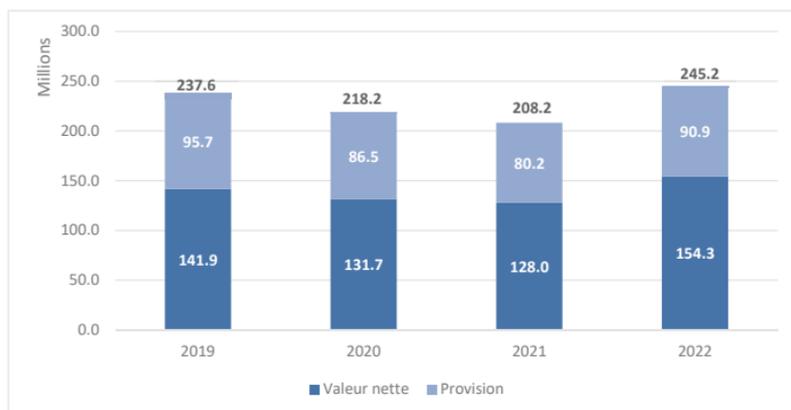
Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	78'745'403	43'499'544	10'344'478	5'504'755	71'814'831	209'909'011
Débiteurs patients	5'600'697	4'165'216	1'610'401	690'894	23'226'498	35'293'706
Total	<u>84'346'100</u>	<u>47'664'760</u>	<u>11'954'879</u>	<u>6'195'649</u>	<u>95'041'329</u>	<u>245'202'717</u>

Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture, cela signifie que les débiteurs apparaissent au bilan à un montant considéré comme la juste valeur.

La position débiteur nette représente 1,4 mois des recettes médicales.

Evolution de la position depuis 2019:



3. Autres débiteurs

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Etat de Genève	0	8'248'664	-8'248'664
Impôt anticipé à récupérer	61'133	19'200	41'933
Facturation aux tiers	13'015'138	13'899'667	-884'528
Débiteurs Plexus	1'561'939	5'186'835	-3'624'896
Débiteurs divers	<u>4'840'099</u>	<u>1'654'563</u>	<u>3'185'536</u>
Total Autres débiteurs	<u>19'478'309</u>	<u>29'008'928</u>	<u>-9'530'619</u>

Cette position intègre le poste issu de l'intégration de la société simple Plexus.

Le poste « Etat de Genève » est composé du compte courant avec le Canton de Genève. Le solde étant créditeur en 2022, il est intégré à la note 8.

Le montant au 31.12.2021 était principalement composé du solde de l'indemnité complémentaire et des appels de fonds à recevoir, compensé par la part assurance des investissements 2021 à rembourser au Canton.

4. Stocks et en cours de facturation

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Stocks	14'512'004	11'130'675	3'381'328
Stocks Plexus	5'256'625	6'326'500	-1'069'875
En cours de facturation	<u>192'252'011</u>	<u>182'344'046</u>	<u>9'907'965</u>
	<u>212'020'640</u>	<u>199'801'221</u>	<u>12'219'419</u>

Stocks

Le poste « stocks » est composé d'articles provenant du magasin central des HUG (non stockés à Plexus) et de la pharmacie.

Depuis 2022, les articles des différents stocks des blocs opératoires sont également intégrés dans ce poste, ce qui explique l'essentiel de la variation par rapport à 2021.

Les variations de la provision pour dépréciation d'actifs se présentent comme suit :

	Provision sur stocks 2022 CHF	Provision sur stocks 2021 CHF
Solde au 1er janvier	3'336'777	3'155'497
Constitution de provision durant l'exercice	123'291	2'014'113
Utilisation de provision durant l'exercice	0	0
Dissolution de provision durant l'exercice	0	<u>-1'832'833</u>
Solde au 31 décembre	<u>3'460'068</u>	<u>3'336'777</u>

Le montant de provision ne concerne que les stocks Plexus, la provision sur stocks HUG a été entièrement dissoute en 2021. Une provision couvrant les risques spécifiques d'obsolescence et de qualité identifiés est comptabilisée selon les articles. Une provision forfaitaire complémentaire d'environ 10% de la valeur nette des stocks est également comptabilisée.

A noter que la valeur de la provision sur les stocks Plexus au 1^{er} janvier 2022 a été modifiée, le montant reporté en 2021 de CHF 2'577'671 était incorrect.

En cours de facturation

Le poste « en cours de facturation » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées. L'augmentation du solde au 31.12.2022 est mécanique et s'explique par la hausse de l'activité par rapport à l'année 2021.

5. Comptes de régularisation

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	5'717'245	3'818'628	1'898'617
Assurance LAA et complémentaire	50'062	0	50'062
Assurance responsabilité civile	1'445'090	0	1'445'090
Actifs transitoires Plexus	322'260	416'029	-93'769
Autres actifs transitoires	4'468'451	5'140'817	-672'366
	<u>12'003'108</u>	<u>9'375'474</u>	<u>2'627'634</u>

Cette position intègre le poste issu de l'intégration de la société simple Plexus, ainsi que les indemnités accidents et maternités à recevoir.

Les autres actifs transitoires comprennent principalement les charges de maintenance et de loyer payées d'avance.

6. Immobilisations corporelles

6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
Valeur brute							
Solde au 01.01.2021	148'511'862	530'187'543	274'666'320	99'459'704	25'402'817	32'554'920	1'110'783'166
Acquisitions	0	23'549'648	13'519'773	4'085'740	5'085'147	21'438'702	67'679'010
Mises en service	0	14'086'414	24'121'002	808'948	38'996	-17'346'460	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-13'698'014	-686'105	-978'963	0	-15'363'082
Solde au 31.12.2021	148'511'862	567'823'605	276'900'181	103'668'287	29'547'997	36'647'162	1'163'099'094
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01.2021	0	-73'569'000	-192'585'024	-78'395'078	-12'334'797	0	-356'883'899
Amortissements	0	-41'702'226	-19'890'569	-6'417'195	-6'184'330	0	-74'194'320
Sorties - Mises au rebut	0	0	13'698'014	686'105	978'963	0	15'363'082
Solde au 31.12.2021	0	-115'271'226	-198'777'579	-84'126'168	-17'540'164	0	-415'715'137
Valeur nette au 31.12.2021	148'511'862	452'552'379	78'122'602	19'542'119	12'007'833	36'647'162	747'383'957
Valeur brute							
Solde au 01.01.2022	148'511'862	567'823'605	276'900'181	103'668'287	29'547'997	36'647'162	1'163'099'094
Acquisitions	0	20'560'138	16'141'054	4'122'902	7'180'029	24'482'686	72'486'809
Mises en service	0	0	1'687'500	962'410	11'919	-2'661'829	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-16'843'943	-751'916	0	0	-17'595'859
Solde au 31.12.2022	148'511'862	588'383'743	277'884'792	108'001'683	36'739'945	58'468'019	1'217'990'044
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01.2022	0	-115'271'226	-198'777'579	-84'126'168	-17'540'164	0	-415'715'137
Amortissements	0	-43'721'571	-19'094'753	-6'143'093	-5'943'033	0	-74'902'450
Sorties - Mises au rebut	0	0	16'843'943	751'916	0	0	17'595'859
Solde au 31.12.2022	0	-158'992'797	-201'028'389	-89'517'345	-23'483'197	0	-473'021'728
Valeur nette au 31.12.2022	148'511'862	429'390'946	76'856'403	18'484'338	13'256'748	58'468'019	744'968'316

Pour la contrepartie de l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°13.

Immeubles et installations

Les immeubles d'exploitation comptabilisés sont des bâtiments propriété des HUG et utilisés pour ses propres activités.

En cours

Les immobilisations en cours représentent les règlements partiels. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours.

La majeure partie de ce poste concerne le projet de la Maison de l'enfance et de l'adolescence. L'activation définitive de ce chantier interviendra lorsque l'actif sera mis en exploitation, en 2023.

6b. Durées d'utilité des équipements:

Durées d'utilité

20 à 33 1/3 ans

3 à 10 ans

5 à 10 ans

4 ans

6c. Immobilisations affectées

	En cours CHF	Terminés CHF	Total CHF
Valeur brute			
Solde au 01.01.2021	12'628'687	240'148'049	252'776'736
Acquisitions	4'614'074	3'205'771	7'819'845
Mises en service	-1'192'276	1'192'276	0
Réévaluation	0	2'140'315	2'140'315
Solde au 31.12.2021	<u>16'050'485</u>	<u>246'686'411</u>	<u>262'736'896</u>
Amortissements cumulés			
Solde au 01.01.2021	0	-27'150'814	-27'150'814
Amortissements	0	-2'433'643	-2'433'643
Solde au 31.12.2021	<u>0</u>	<u>-29'584'457</u>	<u>-29'584'457</u>
Valeur nette au 31.12.2021	<u>16'050'485</u>	<u>217'101'954</u>	<u>233'152'439</u>
Valeur brute			
Solde au 01.01.2022	16'050'485	246'686'411	262'736'896
Acquisitions	2'493'864	249'790	2'743'654
Mises en service	-10'109'406	10'109'406	0
Réévaluation	0	19'261'654	19'261'654
Solde au 31.12.2022	<u>8'434'943</u>	<u>276'137'761</u>	<u>284'572'704</u>
Amortissements cumulés			
Solde au 01.01.2022	0	-29'584'457	-29'584'457
Amortissements	0	-2'659'204	-2'659'204
Solde au 31.12.2022	<u>0</u>	<u>-32'074'161</u>	<u>-32'074'161</u>
Valeur nette au 31.12.2022	<u>8'434'943</u>	<u>244'063'600</u>	<u>252'498'543</u>

Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2021 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en décembre 2021. La méthode d'évaluation retenue repose sur les modèles préconisés par IPSAS 16.

6d. Contrats de location-financement (leasing)

En 2022, la valeur nette des immobilisations corporelles liées aux contrats de leasings se monte à CHF 517'073.

6e. Seuils d'activation

Concernant les bâtiments et les équipements liés à un bâtiment (sans vie propre en dehors du bâtiment), le seuil d'activation est fixé à CHF 100'000 par objet distinguable.

Concernant les équipements non liés à un bâtiment (équipements biomédicaux, véhicules, mobilier, etc), le seuil d'activation est fixé à CHF 10'000 par objet distinguable.

6f. Valeur d'assurance des immobilisations

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	2'908'495'881	2'654'298'070	254'197'811
Valeur d'assurance des équipements	589'336'725	575'636'725	13'700'000
	<u>3'497'832'606</u>	<u>3'229'934'795</u>	<u>267'897'811</u>

7. Immobilisations financières affectées

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Immobilisations financières affectées	142'397'661	170'135'731	-27'738'070
	<u>142'397'661</u>	<u>170'135'731</u>	<u>-27'738'070</u>

Cette position enregistre la valeur des fonds dont les HUG assurent la gestion au travers de mandats de gestion. La contrepartie est au passif. Ces fonds affectés sont valorisés à leur juste valeur et tient compte notamment, en 2022, de la moins-value non réalisée.

8. Autres créanciers

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Etat de Genève	81'564'927	60'300'368	21'264'559
Créanciers liés aux charges sociales	22'545'199	22'057'303	487'896
Honoraires à verser	12'899'702	11'706'167	1'193'535
Paievements de tiers et dépôts patients	4'554'348	3'572'182	982'167
Indemnités diverses du personnel	11'518'305	3'767'897	7'750'408
Assurances accidents	0	2'141'604	-2'141'604
Fonds reçus pour compte de tiers	66'793'269	77'526'429	-10'733'160
Fonds de services	12'594'804	11'015'079	1'579'725
Fonds de péréquation	9'403'574	9'231'313	172'261
Créanciers Plexus	14'898'506	21'737'257	-6'838'751
Créanciers divers	34'920'893	31'948'079	2'972'814
	<u>271'693'527</u>	<u>255'003'677</u>	<u>16'689'849</u>

Etat de Genève

Ce poste comprend principalement la part cantonale reçue d'avance pour les cas hospitaliers non facturés, CHF 67'312'119, les appels de fond à recevoir dans le cadre des crédits d'ouvrage et de renouvellement, CHF - 18'835'096, et les parts assurances des investissements pour les exercices 2021 et 2022 à rembourser à l'Etat de Genève CHF 40'474'313.

Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables, CHF 1'429'009, les notes de frais, CHF 3'824'932, et l'allocation vie chère CHF 6'264'364 accordée par l'Etat de Genève pour l'année 2022.

Assurances accidents

Le solde sur les primes assurances accidents 2021 restait en attente des décomptes définitifs des compagnies d'assurance au 31.12.2021.

Fonds reçus pour compte de tiers

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Recherches diverses et congrès	35'229'817	40'960'052	-5'730'235
Projets recherche et développement financés par le fonds de péréquation	8'455'647	7'275'553	1'180'094
Etudes cliniques	13'802'592	13'830'641	-28'049
Divers	9'305'213	15'460'183	-6'154'970
	66'793'269	77'526'429	-10'733'160

Recherche diverses et congrès

Les recherches médicales et autres études sont financées par des fonds externes qui peuvent être de nature privée ou publique et dont les bailleurs de fonds proviennent de différents horizons (entreprises, fondations, associations, Confédération, Canton). Ces fonds sont affectés à la réalisation d'un objet bien précis.

Après deux années de pandémie, la réalisation et l'avancement des projets de recherches médicales ont repris en 2022.

Divers

Sous cette rubrique sont comptabilisés les revenus de placements des fonds de recherche placés sous mandat de gestion auprès d'instituts bancaires de Genève, sous la forme de divers portefeuilles de titres. L'évolution du solde en fin d'année tient compte de l'ensemble des plus-values et moins-values effectivement réalisées sur les positions vendues, ainsi que de la variation du solde des plus-values et moins-values potentielles.

Depuis le nouveau mandat de gestion en 2018, les produits de placements cumulés nets ont atteint plus de 15 millions, avant la chute des marchés durant l'exercice 2022. La correction du portefeuille d'environ 6 millions reste néanmoins composée en grande partie par des pertes non réalisées.

Fonds de service

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2022 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
Disponible au 01.01.2022	8'616'468	614'845	9'231'313
Attributions 2022	2'422'399	604'402	3'026'801
Utilisations 2022	<u>-2'246'563</u>	<u>-607'977</u>	<u>-2'854'540</u>
Disponible au 31.12.2022	8'792'304	611'270	9'403'574

Créanciers Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple Plexus.

Créanciers divers

Ce poste intègre en 2022 les positions créditrices des débiteurs.

9. Dettes portant intérêts

L'endettement total est en augmentation de CHF 48'112'118 et se décompose comme suit :

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	94'491'200	64'807'400	29'683'800
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	15'000'000	15'000'000	0
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	10'000'000	10'000'000	0
UBS SA	17'500'000	0	17'500'000
Pensionskasse Post	5'400'000	5'400'000	0
ASMAG Fondations pour indépendants	10'000'000	10'000'000	0
Leasing Olympus	<u>928'318</u>	0	<u>928'318</u>
	<u>153'319'518</u>	<u>105'207'400</u>	<u>48'112'118</u>
Dettes portant intérêts à court terme	8'586'266	7'523'400	1'062'866
Dettes portant intérêts à long terme	<u>144'733'252</u>	97'684'000	<u>47'049'252</u>
	<u>153'319'518</u>	<u>105'207'400</u>	<u>48'112'118</u>

En 2022, les dossiers de financement de la Maison de l'enfance et de l'adolescence, CHF 30'000'000, et de l'immeuble Thury 1, CHF 10'200'000, ainsi que le refinancement de l'immeuble Beau-Séjour CHF 7'300'000, ont été finalisés.

La part à court terme des emprunts à long terme fera l'objet de remboursements en 2023.

Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.33%.

Des cédulas hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Banque Cantonale de Genève	36'225'000	35751'000	474'000
UBS SA	17'500'000	0	17'500'000
ASMAC Fondations pour indépendants	10'000'000	10'000'000	0
	<u>63'725'000</u>	<u>45'751'000</u>	<u>17'974'000</u>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2023 CHF	2024-2027 CHF	> 2027 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	8'044'200	3'348'000	83'099'000	94'491'200
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	0	0	15'000'000	15'000'000
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	0	0	10'000'000	10'000'000
UBS SA	350'000	1'400'000	15'750'000	17'500'000
Pensionskasse Post	0	0	5'400'000	5'400'000
ASMAC Fondations pour indépendants	0	0	10'000'000	10'000'000
Leasing Olympus	192'066	736'252	0	928'318
	<u>8'586'266</u>	<u>5'484'252</u>	<u>139'249'000</u>	<u>153'319'518</u>

10. Comptes de régularisation passifs

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Créanciers à payer	5'466'391	3'845'753	1'620'639
Charges de personnel à payer	98'623	60'929	37'694
Heures supplémentaires à payer	102'812	139'907	-37'096
Passifs transitoires Plexus	0	366'502	-366'502
Autres passifs transitoires	39'168	734'845	-695'677
	<u>5'706'994</u>	<u>5'147'936</u>	<u>559'059</u>

Heures supplémentaires à payer

Ce montant correspond aux heures supplémentaires dues aux médecins internes et chefs de cliniques sans FMH.

Passifs transitoires Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple Plexus.

Les montants de provision concernant les frais de personnel sont présentés à la note n°11.

11. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le personnel CHF	Provisions pour litiges en cours CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
Solde au 01.01.2021	48'706'160	14'968'292	1'980'000	65'654'452
Provisions créées durant l'exercice	5'000'000	4'410'217	0	9'410'217
Utilisations durant l'exercice	-1'317'151	-1'700'602	0	-3'017'753
Dissolution durant l'exercice	0	-5'704'751	0	-5'704'751
Solde au 31.12.2021	52'389'009	11'973'156	1'980'000	66'342'165
Dont :				
Part à court terme 2021	52'389'009	6'900'000	1'980'000	61'269'009
Part à long terme 2021	0	5'073'156	0	5'073'156
Total 2021	52'389'009	11'973'156	1'980'000	66'342'165
Solde au 01.01.2022	52'389'009	11'973'156	1'980'000	66'342'165
Provisions créées durant l'exercice	0	2'218'825	0	2'218'825
Utilisations durant l'exercice	-7'297'474	-26'889	0	-7'324'363
Dissolution durant l'exercice	-1'918'044	-1'940'767	-1'720'003	-5'578'814
Solde au 31.12.2022	43'173'491	12'224'325	259'997	55'657'813
Dont :				
Part à court terme 2022	43'173'491	8'096'605	259'997	51'530'093
Part à long terme 2022	0	4'127'720	0	4'127'720
Total 2022	43'173'491	12'224'325	259'997	55'657'813

Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps. En 2022, le personnel a pu récupérer une part importante de vacances et heures supplémentaires non prises en fin d'année 2021, induisant une reprise importante de provisions.

Une provision de CHF 5'000'000 créée lors de l'exercice 2021 a été utilisée et son solde dissout en fin d'année 2022, après la régularisation rétroactive des pratiques de rémunération des collaborateurs lors d'engagements et de promotions internes.

Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

Autres provisions

Une provision de CHF 1'650'000 créée lors de l'exercice 2015 pour couvrir un risque de désamiantage dans l'ancien bâtiment des lits, a également été dissoute en 2022.

12. Autres dettes à long terme

	2022 CHF	2021 CHF	Variations 2022 CHF
Subventions d'investissement obtenues	422'149'765	439'855'149	-17'705'384
Subventions fédérales obtenues	312'152	255'344	56'809
CPEG	<u>36'154'117</u>	<u>39'213'432</u>	<u>-3'059'314</u>
	<u>458'616'034</u>	<u>479'323'924</u>	<u>-20'707'890</u>

Subventions d'investissement obtenues

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

CPEG

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée (rente pont AVS), les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

Le nombre de personnes ayant annoncé leur souhait de bénéficier d'une rente pont a baissé en 2022, générant une dotation à provision inférieure à celle très importante de 2021. Cette baisse des demandes est principalement due à une nouvelle réglementation des demandes de rentes-ponts qui permet aux collaborateurs d'annoncer leurs souhaits 6 mois avant leurs départs indépendamment d'une date butoir.

13. Fonds de tiers affectés

	2022	2021
FADS avec comité de gestion	14'266'305	18'392'291
FADS sans comité de gestion	26'927'962	29'418'692
Fonds de renouvellement équipements	4'218'098	4'982'467
Fonds de projets communs au réseau de soins	1'676'714	3'310'473
Dons affectés	<u>218'750'209</u>	<u>200'626'088</u>
	<u>265'839'288</u>	<u>256'730'011</u>

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	FADS avec comité de gestion	FADS sans comité de gestion	Fonds de renouvellement équipements	Fonds de projets communs réseau de soins	Dons affectés	Total CHF
Solde au 01.01.2022	18'392'291	29'418'692	4'982'467	3'310'473	200'626'088	256'730'011
Dons et Legs avec affectation reçus	10'000	7'220'720	0	0	15'406'432	22'637'152
Attribution de subsides	-872'006	-8'615'058	-764'369	-1'633'759	-12'812'929	-24'698'121
Restitution de subsides	36'069	3'1025	0	0	0	67'094
Variation placements mobiliers	-3'300'049	-2'025'197	0	0	-8'858'143	-14'183'389
Variation placements immobiliers	0	402'780	0	0	5'622'108	6'024'888
Variation réévaluation immeubles	0	495'000	0	0	18'766'653	19'261'653
Solde au 31.12.2022	14'266'305	26'927'962	4'218'098	1'676'714	218'750'209	265'839'288

FADS avec comité de gestion

Les fonds à destination spéciale avec comité de gestion sont des fonds de tiers grevés d'une obligation d'affectation. L'attribution des subsides se fait par le comité de gestion, sous la responsabilité de son Président. Le règlement de chaque fonds précise quelle est la part que le comité peut utiliser, soit à concurrence du capital et/ou du revenu figurant sur les états financiers au 31 décembre de l'année précédente (capital bloqué ou libre).

FADS sans comité de gestion

Les fonds à destination spéciale sans comité de gestion sont également des fonds de tiers grevés d'une obligation d'affectation. L'attribution se fait avec l'approbation de la direction générale (DG). Il y a 37 fonds différents, dont 12 en faveur du personnel de divers départements, constitués de dons en espèces remis directement aux collaborateurs des HUG par des tiers.

Fonds de renouvellement des équipements

Le Conseil d'Etat a autorisé par avenant au contrat de prestations 2016-2019 de verser une indemnité provenant de la part restituable à l'Etat de Genève à l'issue du contrat de prestations précité. Le montant prévu par l'avenant, CHF 6'081'233, est totalement attribué, les montants utilisés correspondent aux amortissements des équipements acquis.

Fonds de projets communs au réseau de soins

Ce fonds est alimenté par affectation d'une partie des résultats bénéficiaires des HUG, de l'IMAD et de l'Etat à des projets communs du réseau de santé genevois.

Dons affectés

Ce fonds est composé, d'une part, par l'ensemble des dons et legs alloués par des tiers aux HUG avant 2008 et, d'autre part, par les projets financés par la fondation privée des HUG.

A partir de 2008, avec l'entrée en vigueur des normes comptables IPSAS, tous les dons sont affectés et comptabilisés dans l'un des fonds à destination spéciale sans comité de gestion existants.

14. Réserve affectée

	Montant affecté 01.01.2022 CHF	Affectations 2022 CHF	Montants affectés 31.12.2022 CHF	Dépenses au 01.01.2022 CHF	Solde CHF	Dépenses 2022 CHF	Solde prévisionnel 01.01.2023 CHF
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	9'062'288	0	9'062'288	1'398'367	7'663'921	612'291	7'051'631
Datacenter salle 1 - projet EDEN	4'000'000	-1'166'041	2'833'959	2'438'180	395'779	115'741	280'037
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	17'835'000	0	17'835'000	786'089	17'048'911	739'046	16'309'865
Investissements de renouvellement des équipements	7'700'000	600'000	8'300'000	306'242	7'993'758	163'430	7'830'328
Investissements de renouvellement du SI	26'600'000	1'466'041	28'066'041	6'401'685	21'664'356	1'117'769	20'546'586
Equipements agrandissement des urgences adultes	8'000'000	-6'000'000	7'400'000	1'100'063	6'299'937	1'056'345	5'243'592
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	1'075'156	0	1'075'155	509'681	565'474	73'191	492'285
Soins palliatifs de Jolimont	609'000	0	609'000	113'886	495'114	616'849	1'913'561
Changement de réseau GSM	4'700'000	0	4'700'000	2'169'589	2'530'411	30'660	464'454
Projet PRRU - Travaux non activables	2'140'000	0	2'140'000	374'764	1'765'236	606'473	1'158'763
Nouvel outils SIRH	8'000'000	3'600'000	11'600'000	1'206'778	10'393'222	775'995	9'617'227
	89'721'444	3'900'000	93'621'444	16'805'324	76'816'120	5'907'792	70'908'329

Les projets des salles hybrides (GIBOR) et de l'aménagement des nouveaux locaux de la DSI (REVERSO) sont désormais terminés. Les reliquats budgétaires non dépensés de ces deux projets ont été affectés.

Les nouvelles affectations 2022 pour CHF 3'900'000 ont été validées par le Conseil d'administration le 28 novembre 2022.

15. Répartition du résultat de fonctionnement

Le contrat de prestations 2020-2023 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de thésaurisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2021 a été réparti de la manière suivante :

	2020	2021	2022	Cumulé au 31.12.2022
Résultat avant répartition	-4'723'948	-6'197'967	-5'500'412	-16'422'328
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	4'203'313	6'197'967	5'907'792	16'309'072
Résultat avant répartition - Plan 20-23	-520'635	0	407'379	-113'256
Répartition du résultat:				
Capitaux étrangers CT				
Part du résultat à reporter à l'Etat - Plan 20-23	-130'159	0	101'845	-28'314
Capitaux propres				
Part du résultat à reporter aux HUG - Plan 20-23	-390'476	0	305'534	-84'942
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	0	0	-5'907'790	-5'907'790
	-390'476	0	-5'602'256	-5'992'732

La part du résultat de fonctionnement à reporter à l'Etat et la part à reporter par les HUG est respectivement remboursée et acquise définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2020-2023, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

Le résultat 2022 avant répartition est de CHF 407'379, dont CHF 101'845 sont restitués à l'Etat de Genève (25% du résultat) et CHF 305'534, constitue le résultat de gestion des HUG.

A noter que le résultat 2022 comprend des dépenses financées par la réserve affectées d'un montant de CHF 5'907'792, ce montant n'est pas pris en compte pour le calcul de la répartition du résultat.

16. Réserve à affecter, Dons & Legs, Réserve de réévaluation, Apports provenant de fusion

	2022	2021
Réserve à affecter	22'841'563	26'741'563
Dons & legs	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation	133'120'000	133'120'000
Apports provenant de fusions	40'780'777	40'780'777

La réserve à affecter d'un montant de CHF 22'841'563 est composée des reliquats non affectés sur la part des résultats à conserver du plan 2016-2019 CHF 3'194'337, ainsi que de l'écart de réserve de réévaluation réintégré CHF 19'647'226. Les montants affectés sont présentés à la note 14.

Pour les Dons & legs, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19'647'226 a été transférée dans la réserve à affecter.

L'apport de fusion d'un montant de CHF 40'780'777 provient de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1^{er} juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (L11622 du 21.04.2016).

17. Prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	689'039'197	700'793'000	658'716'381
Forfaits journaliers d'hospitalisation	193'906'575	219'008'000	190'214'227
Forfaits ambulatoires	16'413'135	18'822'000	15'524'591
Autres forfaits d'hospitalisation	28'462'738	24'915'000	26'362'564
Participation du canton GE aux patients	0	4'000	0
Déductions sur le produit des prestations aux patients	<u>-22'579'007</u>	<u>-15'249'000</u>	<u>-5'190'506</u>
	905'242'638	948'293'000	885'627'256

Ce poste comprend les forfaits journaliers, les forfaits journaliers partiels, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques. Il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

Depuis le 1er janvier 2020, les recettes provenant de prestations hospitalières de soins aigus, soins de psychiatrie et de réadaptation, cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et le Canton de Genève, comprennent la part cantonale pour un montant de CHF 385'967'420.

18. Prestations unitaires médicales

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	49'878'965	36'757'000	39'158'407
Prest. unitaires médicales clientèle ambul. non privée	63'120'056	70'383'000	59'319'079
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	24'110'502	13'410'000	20'390'357
Certificats, rapports et expertises	<u>2'998'992</u>	<u>1'277'000</u>	<u>1'817'883</u>
	140'108'515	121'827'000	120'685'725

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature

Tarmed. Les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (40% pour les honoraires stationnaires et 8% pour l'activité médicale ambulatoire facturée selon Tarmed). Les prestations ambulatoires liées aux infrastructures sont acquises à 100% aux HUG.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins.

19. Autres prestations unitaires hospitalières

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Prestations techniques TarMed	165'119'065	150'270'000	149'361'918
Prestations techniques non TarMed	<u>155'633'714</u>	<u>148'117'000</u>	<u>156'684'242</u>
	<u>320'752'779</u>	<u>298'387'000</u>	<u>306'046'160</u>

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TARMED, tous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

20. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	<u>4'326'306</u>	<u>5'204'000</u>	<u>5'592'400</u>
	<u>4'326'306</u>	<u>5'204'000</u>	<u>5'592'400</u>

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe des prestations médicales (notes n° 18 à 20). On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

21. Produits financiers

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Produits des loyers	8'245'110	7'264'000	7'117'767
Produits des intérêts de capitaux	2'555	0	274
Autres produits financiers	798'837	1'020'000	1'181'413
	9'046'502	8'284'000	8'299'454

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.
Les produits financiers comprennent les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change. Les montants ci-dessus sont encaissés sur l'année.

22. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Nourriture	22'108'289	22'651'000	19'927'469
Ventes au personnel et à des tiers	17'083'747	16'419'000	19'487'846
Remboursement du personnel	34'350	2'367'000	36'142
Autres recettes	6'834'433	8'656'000	5'865'133
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	500'955	86'000	-547'703
	46'561'774	50'179'000	44'768'888

Le poste nourriture comprend notamment les repas servis à des tiers non patient pour un montant de CHF 11'008'369, les repas livrés à l'IMAD (note n°34) pour un montant de CHF 9'046'699 et les repas livrés au DSE (note n°34) pour un montant de CHF 1'961'670.

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations telles que automates à boissons, ventes d'article divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers. Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, la rétrocession des courtiers assurances ainsi que la commission sur perception impôt source.

23. Indemnité de fonctionnement reçue

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	594'757'916	613'531'661	611'257'916
Indemnité complémentaire	116'763'193	0	108'796'204
Part du résultat à reporter à l'Etat	-101'845	0	0
	711'419'264	613'531'661	720'054'120

Suite au rejet du projet de budget 2022 par le Grand Conseil, l'indemnité de fonctionnement reçue correspond au montant déterminé selon les 12^{èmes} provisoires.

Le poste indemnité complémentaire comprend les montants suivants :

- CHF 18'773'745 accordés selon les directives budgétaires du 5 avril 2022 suite à l'octroi de l'annuité et de l'effet noria, du rejet du PL12578 et des moyens supplémentaires pour couvrir les besoins des urgences adultes et de la centrale 144 ;
- CHF 95'000'000 approuvé par la commission des finances du Grand Conseil afin de couvrir les hausses des coûts induites par les multiples vagues de Covid, l'inflation et la hausse de l'énergie (crédit supplémentaire voté en décembre 2022) ;
- CHF 2'989'448 approuvé par la commission des finances du Grand Conseil au titre du financement de l'allocation unique vie chère pour les subventionnés.

A noter que depuis le 1er janvier 2020, les recettes provenant de prestations hospitalières de soins aigus, soins de psychiatrie et de réadaptation, cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et le Canton de Genève, comprennent la part cantonale.

24. Autres subventions

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Autres subventions et dotations internes	<u>2'158'234</u> <u>2'158'234</u>	<u>218'000</u> <u>218'000</u>	<u>799'629</u> <u>799'629</u>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

25. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Contributions de corporations, de fondations et de privés	<u>10'483'025</u> <u>10'483'025</u>	<u>5'414'000</u> <u>5'414'000</u>	<u>7'426'002</u> <u>7'426'002</u>

Ce poste comprend notamment une contribution d'une fondation pour un montant de CHF 1'280'000 en soutien des activités dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescent, les différents soutiens aux activités du fonctionnement dans le domaine du confort patient.

26. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	1'015'353'516	988'088'000	1'000'296'758
Salaires et indemnités professions d'exploitation	145'482'204	141'680'000	140'804'971
Salaires professions administratives	190'382'150	182'674'000	187'180'203
Prestations des assurances sociales	-32'148'654	-36'340'000	-24'964'736
Mise à disposition de personnel à des tiers	-11'353'073	0	-13'236'169
	<u>1'307'716'143</u>	<u>1'276'102'000</u>	<u>1'290'081'025</u>

27. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Médicaments	104'253'623	91'246'000	95'007'010
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	86'758'788	87'087'000	89'767'162
Films et matériel de photographie	57'958	153'000	60'901
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	27'595'081	25'572'000	27'311'764
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	10'212'041	8'013'000	11'159'681
Autre matériel médical	-1'862'996	516'000	2'199'165
	<u>227'014'495</u>	<u>212'587'000</u>	<u>225'505'683</u>

28. Entretien et réparations

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Installations à durée illimitée	0	883'000	0
Installations de longue durée	1'077'431	3'097'000	3'150'640
Installations de moyenne durée	6'462'635	4'294'000	6'218'637
Installations de courte durée	6'404'949	7'092'000	6'838'808
Installations médico-techniques	12'556'450	12'657'000	12'312'688
Outillage et matériel d'atelier	3'740'279	4'010'000	4'029'368
	<u>30'241'744</u>	<u>32'033'000</u>	<u>32'550'141</u>

29. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Achats d'équipements < 10'000	11'304'302	14'640'000	12'101'394
Loyers (selon LAMal)	697	404'000	-170
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	15'822'280	14'761'000	12'675'262
	<u>27'127'279</u>	<u>29'805'000</u>	<u>24'776'486</u>

30. Charges financières

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Charges des intérêts	<u>1'303'852</u>	1'361'000	1'201'392
	<u>1'303'852</u>	<u>1'361'000</u>	<u>1'201'392</u>

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1.33 %.

31. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Transports de patients par des tiers	6'377'180	5'417'000	5'906'790
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	336'379	285'000	322'332
Autres prestations de tiers liées aux patients	186'151	133'000	117'572
Autres frais liés aux patients	6'649'221	4'971'000	5'178'833
	<u>13'548'931</u>	<u>10'806'000</u>	<u>11'525'527</u>

32. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
Primes d'assurances	860'436	922'000	860'436
Assurance resp. civile et protection juridique	3'150'840	2'065'000	472'471
Cotisations et taxes	1'625'680	2'096'000	1'910'787
Charges de véhicules et de transport	23'047	12'000	22'021
Autres prestations fournies par des tiers	3'918'819	2'453'000	3'079'829
Marchandises de commerce	7'909	0	5'690
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'300'729	606'000	1'353'219
Evacuation des déchets	1'618'490	1'672'000	1'631'406
Autres charges d'exploitation	<u>25'542'554</u>	<u>24'896'000</u>	<u>24'067'748</u>
	<u>38'048'504</u>	<u>34'722'000</u>	<u>33'403'607</u>

Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

Autres prestations fournies par des tiers

Sous cette rubrique sont regroupées les frais de transport, les frais de gestion des stocks ainsi que les frais de livraison.

Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les projets soutenus par la Direction générale ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'Etat.

33. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1^{er} janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- Subvention non monétaire HUG pour CHF 33'574'819
 - Dont intérêts pour CHF 9'087'208
 - Dont amortissements pour CHF 24'487'611

34. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes :

Etat de Genève

- Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)
- Pouvoir judiciaire (PJ)
- Département des finances et des ressources humaines (DF)

Produits:

	2022 CHF	2021 CHF
DSES - Indemnités et subventions complémentaires de l'Etat reçues	711'521'109	720'054'120
DSES - Part cantonale sur prestations hospitalières	385'967'420	370'973'331
DSES - Aides financières - Projets dans le domaine santé	1'870'721	465'672
DSES - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	2'645'305	2'862'352
PRE - Aides financières - Projets humanitaires	121'005	138'096
DALE - Aides financières - Projets aménagement et énergie	0	81'970
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	4'768'076	4'812'708

Part du résultat à reporter:

	2022 CHF	2021 CHF
DSES - Part du résultat à reporter	101'845	0

Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- Services industriels de Genève (SIG)
- Transports publics genevois (TPG)
- Université de Genève - UNIGE
- Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-S2)
- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits pour le financement du bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir notes 9 et 12).

Principaux dirigeants

Conseil d'administration (Composition au 31.12.2022)

Président du Conseil d'administration : M. CANONICA François

Autres membres :

M. ALBORINO Domenico	Mme MAULINI Gabrielle	M. SPECKERT Edric
Mme BOLAY Loly	M. MAURIS Alain-Dominique	M. VAN DELDEN Christian
Mme DEMATRAZ Laurence	M. MAYOU Roger	M. ZANELLA Lucien
M. DENEYS Roger	M. PAOLI Gérard	
Mme GRANDI Sophie	Mme PIGNAT Sonia	
Mme HUMMEL STRICKER Cornelia	M. POGGIA Mauro	
M. LEYVRAZ Pierre-François	Mme SAEZ Odette	
M. MATTER Michel	M. SANDOZ Olivier	

Comité de direction (Composition au 31.12.2022)

Président du Comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

Autres membres permanents :

M. GABAY Cem	Mme MERKLI Sandra
M. KOLLY Alain	M. NICOLLIER Patrick
M. MATHIEU Rémy	M. PERRIER Arnaud
Mme TISSANDIER Frédérique	

Rémunération brute

	2022 CHF	2021 CHF
Conseil d'administration	382'000	379'000
Comité de direction	2'403'813	2'178'892

35. Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

36. Engagements conditionnels et éventuels

Donation SI Route de Chêne

Par contrat de donation signé le 23 novembre 2015, la Fondation Hans Wilsdorf (la Donatrice) a cédé gratuitement aux Hôpitaux Universitaires de Genève (le Donataire) la SI Route de Chêne A SA dont le capital-actions de CHF 100'000 est entièrement libéré.

La vente de la SI est en cours de finalisation au 31 janvier 2022 et ce don ne figure donc pas dans les comptes. Un accord entre le groupe Hirslanden et les HUG a été trouvé. Le Conseil d'Etat a également ratifié le préavis du Conseil d'administration des HUG. La vente devrait être finalisée durant l'année 2023.

Garantie en rapport avec opération de crédit

Les HUG sont garants des engagements leasing pour le compte de la Swiss Foundation for Innovation and Training in Surgery (SFITS) à hauteur de CHF 2'800'000.

CPEG

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 39 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de boucllement, des données 2022 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2022 CHF	Situation au 31.12.2021 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	72.6%	80.0%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	3'479'549'208	3'391'050'207
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	3'032'383'220	2'879'647'549
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	1'784'269'485	1'254'139'551

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 39 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

37. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018 et confirmé par le Tribunal Fédéral le 22 décembre 2020, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 20'460'487, à titre de réparation du dommage matériel.

Le Tribunal Fédéral a par ailleurs rejeté tous les recours. Les condamnations prononcées contre les prévenus en dernière instance cantonale sont ainsi confirmées.

Une telle créance doit être reconnue à sa juste valeur selon les normes IPSAS. En l'absence de l'évidence que les condamnés puissent payer cette somme, les HUG considèrent ce montant comme un actif éventuel ne pouvant pas être comptabilisé en l'état dans les comptes.

38. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les HUG n'ont pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture nécessitant une information au sens de la norme IPSAS 14 « Evénements postérieurs à la date de reporting ».

The logo for Mazars, consisting of the word "mazars" in a bold, lowercase, blue sans-serif font.

Hôpitaux Universitaires de Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration
relatif aux comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2022

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Hôpitaux Universitaires de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Hôpitaux Universitaires de Genève (l'établissement), comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers arrêté par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Nos responsabilités selon ces dispositions et ces normes sont décrites plus en détail dans la section du présent rapport intitulé « Responsabilités de l'organe de révision concernant l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants de l'établissement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels de l'établissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 3 mars 2022 une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

Le Comité de direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit relatif aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons en l'occurrence aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit.

Conjointement à notre audit, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et d'apprécier en l'occurrence si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances acquises lors de l'audit ou si elles présentent d'autres anomalies.



Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus d'en faire état. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilité du Comité de direction et du Conseil d'administration concernant les comptes annuels

Selon la pratique en vigueur au sein des Hôpitaux universitaires de Genève, le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Le Conseil d'administration est quant à lui responsable de l'adoption des comptes annuels conformément à la loi sur l'organisation des institutions de droit public.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité de direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision concernant l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permette toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Fanny Chapuis

3 mars 2023

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Fanny Chapuis

Expert-réviseur agréée

(Réviseur responsable)

Jean-Christophe Bodez

3 mars 2023

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Jean-Christophe Bodez

Expert-réviseur agréé

Genève, le 3 mars 2023

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de mouvement des fonds propres, tableau de flux de trésorerie et annexe)